

AT/DO36/SDT/DRA/131/2024

EL TAREF LE: 13/06/2024

A

**Monsieur le Gérant de l'entreprise  
DJOUAD SOFIANE**

**Adresse : CITE OULED ABDALLAH CNE LAC DES OISEAUX  
WILAYA EL TARF**

**OBJET : Mise en demeure N°02**

**Projet de : Travaux de réseau canalisation cité 100+30 LOGTS LSP BOUTELDJA**

Contrat N°: AT/DO36/SDFS/DAL/75/2022  
Bon de commande : N° 2400111 du 24/03/2024  
Ordre de Service ODS N° 79/2023 du 24/05/2023

Suite à la mise en demeure N° 01 relative à votre absence injustifiée du projet de **Travaux de réseau canalisation cité 100+30 LOGTS LSP BOUTELDJA** qui vous a été notifiée le **03/06/2024** et l'expiration du délai de rigueur accordé sur cette dernière, vous êtes mise en demeure pour la deuxième et la dernière fois de reprendre les travaux de ce chantier dans un délai de 08 jours.

Faute de quoi, toute défaillance de votre part ; votre ODS sera annulé et votre contrat résilié aux torts exclusifs, en conséquent votre entreprise sera interdite de soumissionner aux marchés d'Algérie télécom pendant une période qui dépend de l'ampleur de la situation de retard sur la livraison des travaux qui est d'une année au minimum.

**Le Directeur Opérationnel  
d'Algérie Télécom EL TAREF**



P/E  
Le Directeur Opérationnel des Télécommunications  
d'El Tarf  
  
ARDJOUNI Sofiane